

Hainaut Chez vous

POLÉMIQUE INTERDICTION DE FUMER DANS LES CAFÉS

J. Galant nargue la loi anti-tabac

La députée MR a envoyé un courrier à 1.500 cafetiers

La députée-bourgmestre de Jurbise est contre la loi qui interdit de fumer dans les cafés à partir de ce 1er juillet. Non seulement, elle vient de le faire savoir auprès des patrons de bistrot mais elle leur propose d'apposer une affichette laissant le libre choix de fumer ou non. Grosse colère de sa collègue du cdH Catherine Fonck (Frameries)...

Jacqueline Galant ne s'est pas contentée d'exprimer son soutien aux patrons de cafés de sa commune de Jurbise. Cette fois, la députée fédérale a expédié un courrier à 1.500 cafetiers hennuyers à propos de la nouvelle loi anti-tabac qui entrera en vigueur le mois prochain. Que dit le courrier de la députée-bourgmestre?

"Vous le savez, écrit Jacqueline Galant, suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 15 mars 2011, il sera totalement interdit de fumer dans les cafés à dater du 1er juillet 2011.

Cette interdiction, qui fait craindre à beaucoup la fermeture de nombreux cafés, va beaucoup trop loin. Elle constitue une atteinte à la liberté individuelle de fréquenter ou de ne pas fréquenter des endroits fumeurs ou non. Il serait beaucoup plus simple de permettre à chaque tenancier de décider si oui ou non, on peut fumer dans son établissement. Moyennant une affichette indiquant si le café est fumeur ou non, clairement apposée à l'en-



L'affichette proposée aux cafetiers qui fait polémique... ■ COM

trée du café, le client sait où il met les pieds!

Avec cette mesure, le tenancier et le client font un choix libre et responsable. Nous avons réalisé un modèle d'affichette. Si vous souhaitez en obtenir une, il vous suffit de nous envoyer un e-mail à jgalant.info@gmail.com.

A titre personnel, je ne suis pas fumeuse, mais j'estime devoir m'engager clairement pour cette cause qui repose sur la liberté et la responsabilité individuelle.

Pour une mobilisation maximale, avec des collègues, nous avons ouvert une page Facebook le droit de fumer dans les cafés. Jeme tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire."

Jacqueline Galant motive sa démarche en raison de nombreuses doléances, dit-elle, que lui ont adressés des patrons de cafés, non seulement dans son fief de Jurbise mais aussi à travers le Hainaut, quant aux éventuelles conséquences qu'en traînera l'application de la nouvelle législation...

"Dans un restaurant, il est normal qu'on interdise de fumer car les gens mangent et c'est vraiment dérangeant. Ça, tout le monde l'a compris. Mais bannir la cigarette des cafés est non seulement absurde mais préjudiciable pour les petits établissements!"

En attendant, cette initiative de Galant a eu le don de mettre en colère la députée cdH Catherine Fonck... «

ROUVEROY FOLKLORE

À la Procession Saint-Médard



Le Saint Sacrement est bien entouré. ■ JCC

Le dimanche proche de Saint-Médard, tous les paroissiens assistent à la messe dominicale: c'est fête au village.

Attestée depuis 1662, la procession en est à sa 349e édition. Si la procession garde un caractère religieux, la fête n'écarte pas le côté folklorique des festivités: barbecue, brocante et écran géant, vendredi soir, pour le match Belgique-Turquie. Plus de trois cents supporters sont venus sous le chapiteau soutenir nos couleurs.

Dimanche, la procession parcourt les rues du village. Saint Médard et Saint Rémi sont accompagnés d'en-

fants costumés et habillés en anges. L'Estinnes Music band assure l'animation musicale lors de la procession.

Ce sont les amis de la St Remi avec les D'jons de Rouveroy qui organisent la procession. Une fois, le tour des chapelles terminé, l'heure de l'apéritif sonne: près du chapiteau, les parfums d'un barbecue excitent les appétits et accentuent le creux à l'estomac.

Durant l'après-midi, des visites guidées de l'église sont organisées dans le cadre de la journée des églises ouvertes. «

J.C.C.



La vierge. ■ JCC



L'Estinnes Music Band. ■ JCC

OPPOSITION

Elle met Fonck en colère

CONTRE LA LOI



JACQUELINE GALANT DÉPUTÉE MR

> C'est quoi cette affichette, une incitation pour les cafetiers à contourner la loi... ?

"Pas du tout. Il s'agit d'une action menée conjointement avec mon collègue Philippe Goffin (NDLR: député fédéral MR et bourgmestre de Crisnée, en région liégeoise). C'est plus du ressort de la symbolique, cette affichette n'a aucune valeur légale. En plus on a indiqué "specimen" dessus donc encore une fois ce document n'a aucun valeur." Personnellement je ne suis pas fumeuse mais ni mon collègue Philippe Goffin ni moi ne pouvons accepter cette interdiction de fumer dans les bistrot. Les petits cafetiers dans les campagnes vont sans doute se retrouver en difficulté à partir du 1er juillet, date de l'entrée en vigueur de la loi interdisant de fumer dans les cafés. En Allemagne, pour les cafés de moins de 75 m², c'est laissé à

l'appréciation du patron: c'est lui qui décide si on peut fumer ou non dans son établissement."

> En citant cet exemple allemand, vous espérez un assouplissement de la loi en Belgique?

"Mon collègue rencontrera un membre de la commission européenne jeudi prochain à ce propos, on verra. Aujourd'hui je ne sais rien dire. Dans la région de Liège, cette affichette circule déjà depuis plusieurs jours dans de nombreux cafés, moi j'ai repris le train en marche pour le Hainaut."

> D'accord, mais les médecins et spécialistes pointent également le tabagisme passif, en disant que celui-ci est également nocif pour la santé...

"Alors il faut interdire de fumer purement et simplement partout! Au Parlement par exemple, un local est réservé aux fumeurs, ce qui n'empêche pas la fumée de se répandre dans les couloirs... Nous sommes dans un Etat de droit. Nous, nous sommes contre le principe de toujours imposer aux gens ce qu'ils doivent ou ne doivent pas faire!" (C.I.W.)

POUR LA LOI



CATHERINE FONCK DÉPUTÉE CDH

"Quand j'ai appris l'existence de ce courrier, envoyé par Jacqueline Galant, et de cette offre d'affichette, j'ai été véritablement sciée."

"Une députée-bourgmestre qui a prêté serment, qui a juré fidélité au droit et à la constitution, et qui aujourd'hui incite au viol de la loi, c'est inacceptable. Ce serait comme inciter les conducteurs à brûler des feux rouges.

Qu'elle donne son avis, qu'elle ne soit pas d'accord avec cette loi, qu'elle dépose des amendements, des nouveaux textes, ça, je veux bien l'admettre. Mais un bourgmestre n'est pas au-dessus des lois. La politique, ce ne peut être un état dans l'état"

"J'en appelle aujourd'hui au président du Mouvement Réformateur, Charles Michel,

qu'il la rappelle à l'ordre, ce serait le minimum."

"En outre, par ce courrier et cette affichette, Jacqueline Galant jette le trouble dans l'esprit des cafetiers.

Ceux-ci vont maintenant croire qu'ils vont avoir le choix entre interdire et permettre de fumer dans leur propre établissement.

Mais qui va payer leurs amendes quand les inspecteurs débarqueront dans les établissements? Elle?"

"C'est leurrer les gens, de la contre-information." L'arrêt de la Cour constitutionnelle est sans équivoque. Aucune dérogation n'est possible."

"Il s'agit ici de protéger les non-fumeurs victimes du tabagisme passif.

Des clients mais aussi des serveurs et des serveuses chez qui on constate une explosion des cancers. "Je n'ai pas de problème avec les gens qui ont envie de fumer. C'est leur droit. Mais cette explosion du nombre de cancers rend aujourd'hui vitale la protection des non-fumeurs."



Le début du cortège. ■ JCC

17993190

BROCANTE "spécial enfants"

VENDREDI 17 JUIN dès 17 heures

SAMEDI 18 JUIN de 9h à 18h

Inscriptions chez Madame Katty TOUSSAINT: WOMEN'S

Rue Paul Leduc, 21 - 064/84 81 42 (Inscriptions jusqu'au 11 juin)

Caution souhaitée

BRADERIE À LA LOUVIÈRE

du 17 au 20 juin